

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 21 février 2008**

CG 08/1<sup>ère</sup>/III-01

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE  
EN MATIÈRE DE COLLÈGES**

—  
Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2008 en matière de collèges.

Comme chaque année, vous voudrez bien trouver, en préambule, le bilan chiffré de la politique menée en la matière depuis 1986.

Le présent rapport traitera donc :

- 1- Du récapitulatif de la politique départementale en matière de collèges de 1986 à 2007.
- 2- De mes propositions budgétaires pour 2008.

**BILAN CHIFFRÉ 1986-2007**

**I – FONCTIONNEMENT**

**1- Entretien et réparation matériel et outillage (frais abonnement collèges ADSL)**

De 1986 à 2007, ce sont **187 800 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 37 500 €

## **2- Participation du département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics**

De 1986 à 2007, ce sont **27 577 304 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 1 764 436 €

## **3- Participation du département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association**

De 1986 à 2007, ce sont **5 928 926 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 454 184 €

## **4- Activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires**

Cette ligne regroupe, depuis 2003, les crédits relevant des activités complémentaires, des projets d'actions éducatives et de l'action culturelle en milieu scolaire.

De 1986 à 2007, ce sont **2 075 204 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007: 143 500 €

## **5- Collège au cinéma**

De 1991 à 2007, ce sont **592 886 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 26 000 €

## **6- Participation du département aux frais d'assurance des collèges inclus dans les cités scolaires**

Contribution au titre de 1986 à 2007 : **92 790 €**

- Année 2007: 4 905 €

## **7- Dotation de fonctionnement collèges et Segpa**

De 1996 à 2007, ce sont **237 260 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007: 10 300 €

## **8- Dépenses d'entretien dans les collèges (Interventions urgentes)**

De 1994 à 2007, ce sont **300 765 €** qui ont été alloués, dont :

- Année 2007 : 60 696 €

## **9- Autres fournitures et petits équipements :**

De 1999 à 2007, ce sont **170 494 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 25 000 €

## **10- Autres prestations de service :**

De 2000 à 2007, ce sont **513 634 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 124 903 €

**TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 1986/2007 : 37 677 063 €**

## **II - INVESTISSEMENT**

### **1- Equipement**

#### ***a) 1er équipement scolaire :***

De 1987 à 2007, ce sont **3 539 355 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 556 000 €

#### ***b) Complément et Renouvellement de l'Equipement Scolaire :***

De 1987 à 2007 ce sont **918 066 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 50 000 €

#### ***c) Equipement audiovisuel :***

- Années 1989 à 1992 : **60 979 €**

#### ***d) Matériel et outillage technique :***

De 2004 à 2007, ce sont **460 063 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 280 000 €

**e) Informatisation administrative des collèges et acquisition de matériel informatique**

De 1987 à 2007, ce sont **262 905 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 4 661 €

**f) Renouvellement des Equipements informatiques des classes de technologie - plan quinquennal :**

De 1997 à 2001 : **114 337 €**

**g) Fonds commun d'hébergement :**

De 1987 à 2007, ce sont **394 734 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 15 000 €

**h) Equipement des salles de technologie : 109 001 €**

- Subvention pour le développement de l'enseignement de la technologie : 22 867,35 €

- Aide à l'implantation de classes de technologie : 64 790,83 €

- Réseau départemental de technologie : 21 342,86 €

**i) Acquisition matériel roulant :**

- Année 2003 : **16 300,00 €**

**TOTAL GENERAL EQUIPEMENT 1986/2007 : 5 875 740 €**

**2- Travaux**

**a) Programmes Annuels de travaux dans les collèges publics**

**- Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :**

De 1986 à 2007, ce sont **3 788 939 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 155 264 €

- *Programme annuel de travaux à thèmes (sécurité-hygiène, chauffage, restauration, accessibilité aux handicapés, entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, maintenance du clos et du couvert) :*

De 1995 à 2007, ce sont **3 982 216 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 488 194 €

- *Aménagement de terrains :*

De 2006 à 2007, ce sont **162 867 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 120 237 €

- *Mise en conformité des machines-outils et des équipements de travail : 243 918 €*

- *Interventions urgentes :*

De 1987 à 2007, ce sont **1 655 269 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 34 000 €

b) *Gros Travaux de construction, d'extension ou de restructuration dans les collèges*

De 1986 à 2007, ce sont **63 276 971 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : 19 803 343 €

c) *Grosses opérations d'investissement dans les collèges : SEGPA Ingres : 1 829 388 €*

d) *Etudes : Construction et restructuration Collèges*

De 2003 à 2007, ce sont **1 202 534 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2007 : Néant

**TOTAL GENERAL TRAVAUX 1986/2007 : 76 142 102 €**

—

**TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT (EQUIPEMENT + TRAVAUX) :**

**82 017 842 €**

—

A l'issue de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **11 613 545 €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour améliorer les capacités d'accueil et, d'autre part, pour mieux les répartir sur le territoire départemental.

**Le programme prévisionnel d'investissement 2003-2012** est en cours, il va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixé : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

**La décision de construire deux nouveaux collèges**, Montech et Montauban, pour répondre à la fois à la poussée démographique et à la qualité de l'accueil constitue un élément clé de cet important programme d'investissement et démontre la constance des efforts de l'Assemblée départementale dans le domaine de l'éducation.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2008.

## **I - FONCTIONNEMENT**

### **1- Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés**

a - publics (article 65511- sous-fonction 221).....	<b>1 828 056 €</b>
b - privés (article 65512 - sous-fonction 221).....	<b>500 114 €</b>
c - forfait d'externat (article 655124 - sous-fonction 221).....	<b>485 005 €</b>

#### **a – Collèges publics**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m<sup>2</sup>** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2007/2008 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2007, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables de la manière suivante :

<b>CRITERES</b>	<b>BASE 2006-2007</b>	<b>BASE 2007-2008</b>
Surfaces bâties, le m <sup>2</sup>	2,60 €	2,70 €
Surfaces non bâties, le m <sup>2</sup>	0,30 €	0,32 €
Viabilisation	N - 2 x 5 %	N - 2 x 3 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	48 €	51 €
Forfait élève enseignement technique	68 €	72 €

et de **maintenir**, comme l'an dernier, à leur niveau précédent les dotations, qui de par les nouveaux critères, devaient être revues à la baisse.

Le montant voté lors de la décision modificative n° 1 de 2007 s'élève à **1 828 056 €**

Vous voudrez bien trouver, en annexe 1, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement.

### **b – Collèges privés**

#### **Dotation de fonctionnement**

Les lois de décentralisation ont entraîné des transferts de compétences obligeant les Conseils Généraux à prendre en charge les frais de fonctionnement des collèges privés, sous contrat d'association, « pour assurer leurs dépenses pédagogiques, de viabilisation, d'entretien et les charges générales ».

Je vous rappelle que, lors de la décision modificative n° 1 de 2003, l'Assemblée départementale a décidé, afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 29 juin 2007 s'élève à 215,01 €

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2007-2008 (2 326), donne une enveloppe de **500 114 €**

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges privés sont reconduits, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'une enveloppe de **500 114 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 2 de mon présent rapport.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier ci-après :

- 60 % versés au mois de mars,
- 40 % (le solde) mandatés au mois de juin.

### **c- Forfait d'externat**

Le décret portant application à l'enseignement privé des dispositions de la loi n° 2004-809 du 11 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 82 a été publié le 17 décembre 2006.

Il a fixé, au 1er Janvier 2007, la date à laquelle s'est opéré le transfert aux collectivités territoriales de la part du forfait d'externat correspondant à la prise en charge des personnels techniques, ouvriers et de service - hors restauration.

Une dotation de 485 005 € a été versée par l'Etat à ce titre.

Dans l'attente de la publication au Journal Officiel de l'arrêté fixant les nouveaux taux et, comme nous l'avons fait l'an passé, je vous propose, dans un premier temps, de répartir 50 % de l'enveloppe soit 242 503 € et de calculer cette dotation au prorata du nombre d'élèves soit :

$$242\,503\text{ €} : 2\,326 = 104,257\text{ €/ élève}$$

Le détail de cette ventilation figure en annexe 3 de mon présent rapport.

En accord avec la responsable de l'enseignement catholique, ce forfait fera l'objet de deux versements, l'un au mois de mars et l'autre en septembre.

Après la parution de l'arrêté, je vous soumettrai, lors de la décision modificative n° 1 de 2008, un **réajustement** qui prendra en compte les nouveaux taux afin de nous permettre de verser le solde aux établissements concernés.

Je vous propose maintenant de ratifier l'inscription d'un crédit de **485 005 €** à l'article 655124, sous-fonction 221.

Vous voudrez bien trouver ci-après :

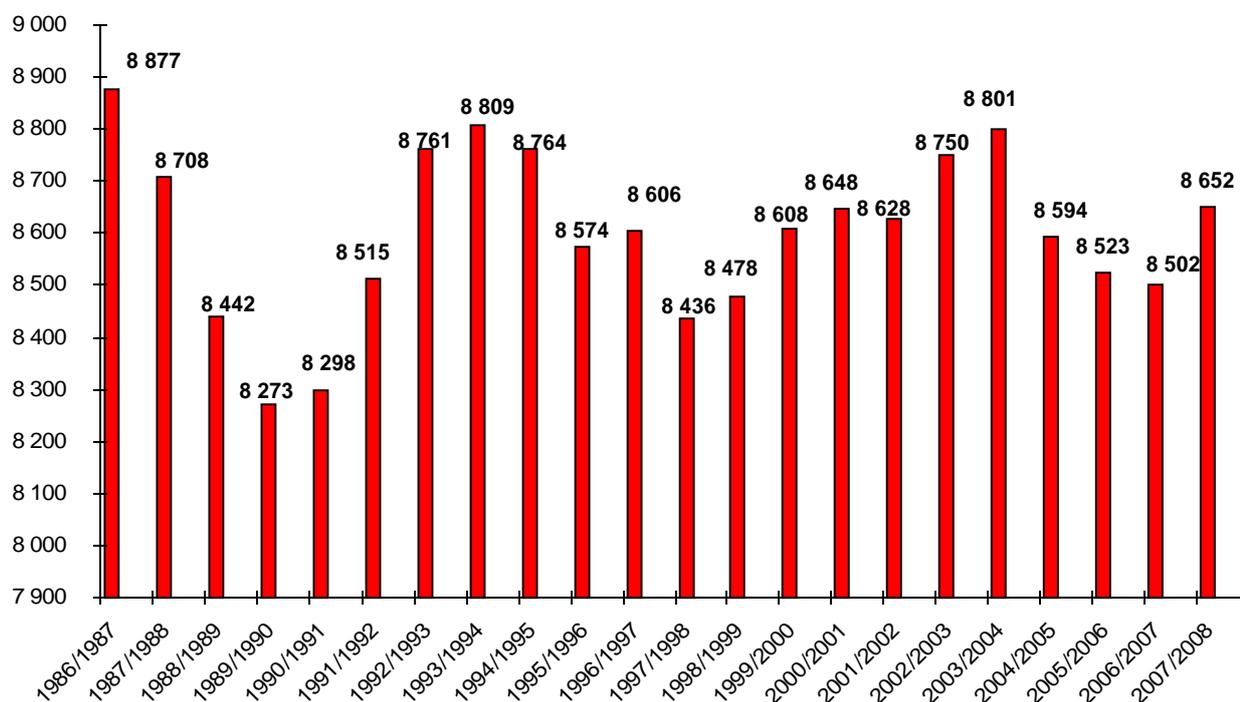
- d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés,
- d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

1 - Histogramme des effectifs des collèges dans les secteurs public et privé de 1986 à nos jours :

Au plan des effectifs, il ressort que :

- **8 652** élèves ont été enregistrés à la rentrée de septembre dernier dans les collèges publics, soit **150 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2006,
- **2 326** élèves pour les collèges privés, soit **37 élèves de plus**.

a) Histogramme des collèges publics



Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2005	Effectifs à la rentrée de septembre 2006	Effectifs à la rentrée de septembre 2007
Beaumont de L. T. Despeyrous	440	373	352	329
Castelsarrasin Jean de Prades	580 + 96 (*) = 676	466 + 59 (*) = 525	471 + 61 (*) + 15 (3) = 547	494 + 64 (*) + 16 (3) = 574
Castelsarrasin Flamens	480	492 + 10 (2) = 502	464 + 11 (2) = 475	451 + 11 (2) = 462
Caussade Pierre Darasse	900 + 96 (*) = 996	607 + 80 (*) = 687	638 + 73 (*) = 711	671 + 61 (*) + 3 (4) = 735
Grisolles Jean Lacaze	550	604	602	564
Labastide St P. J. J. Rousseau	550	505	469	438
Lafrançaise A. Perbosc	450	390	386	400
Lauzerte Pays de Serres	380	276	279	273
Moissac F. Mitterrand	900 + 96 (*) = 996	569 + 57 (*) + 10 (2) = 636	569 + 60 (*) + 10 (2) = 639	542 + 57 (*) + 11 (2) = 610

<b>Collèges</b>	<b>Capacités d'accueil</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2005</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2006</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2007</b>
<b>Montauban Ingres</b>	<b>900 + 96 (*) = 996</b>	<b>913 + 72 (*) + 12 (2) = 997</b>	<b>958 + 80 (*) + 14 (2) = 1052</b>	<b>920 + 76 (*) + 11 (2) + 8 (4) = 1015</b>
<b>Montauban O. de Gouges</b>	<b>900 + 96 (*) = 996</b>	<b>834 + 76 (*) + 29 (1) = 939</b>	<b>815 + 66 (*) = 881</b>	<b>816 + 87 (*) = 903</b>
<b>Montauban J. Jaurès</b>	<b>650</b>	<b>644</b>	<b>659</b>	<b>491</b>
<b>Montech Vercingétorix</b>	<b>400</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>405</b>
<b>Négrepelisse J.H.Fragonard</b>	<b>550</b>	<b>508</b>	<b>516</b>	<b>520</b>
<b>Saint Antonin Pierre Bayrou</b>	<b>360</b>	<b>246</b>	<b>237</b>	<b>215</b>
<b>Valence d'Agen J. Rostand</b>	<b>840 + 48 (*) = 888</b>	<b>659 + 32 (*) = 691</b>	<b>669 + 28 (*) = 697</b>	<b>687 + 31 (*) = 718</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 430 + 528 (*) = 9 958</b>	<b>8 086 + 376 (*) + 29 (1) + 32 (2) = 8 523</b>	<b>8 084 + 368 (*) + 35 (2) + 15 (3) = 8 502</b>	<b>8 216 + 376 (*) + 33 (2) + 16 (3) + 11 (4) = 8 652</b>

(\*) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

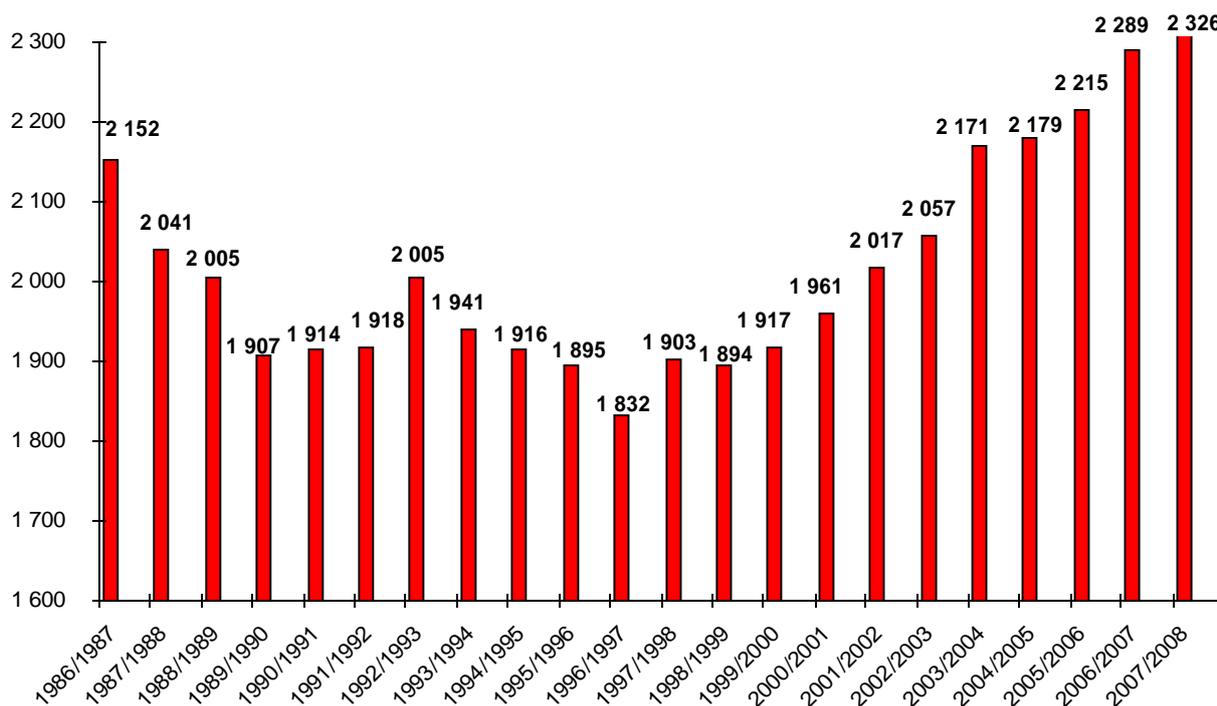
(1) SIO (Session d'Information et d'Orientation)

(2) UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)

(3) MGI (Mission Générale d'Intégration)

(4) IME (Institut Médico-Educatif)

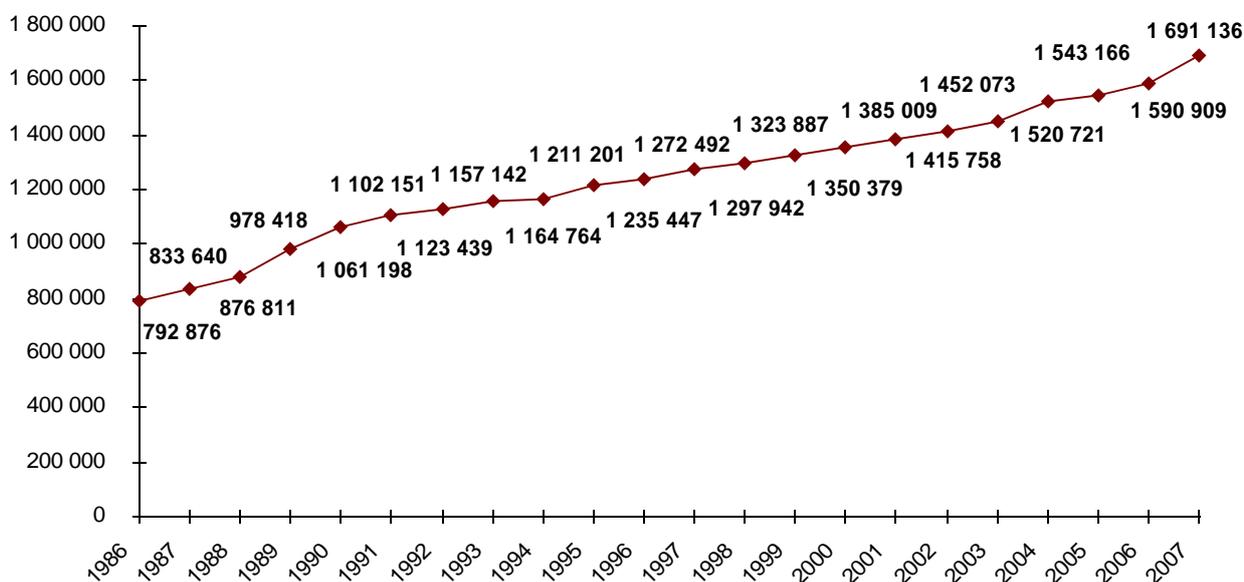
b) Histogramme des collèges privés :



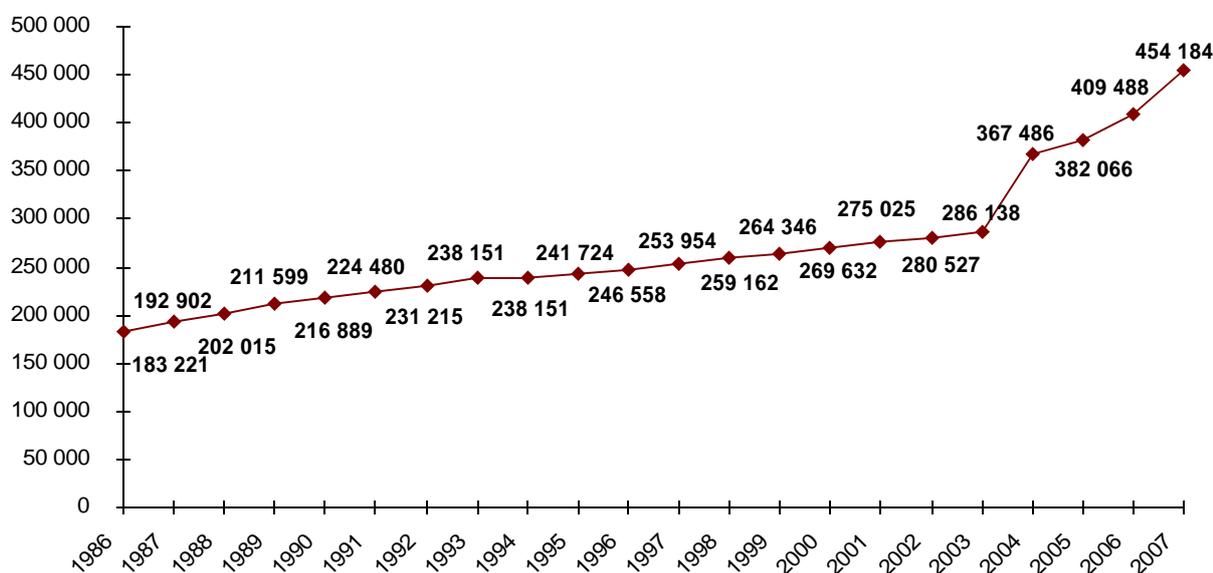
2 - Evolution des subventions de fonctionnement dans les collèges publics et privés durant la période de 1986 à nos jours :

Vous voudrez bien trouver schématiquement le rappel des subventions de fonctionnement allouées au plan départemental pour la période de 1986 à 2007.

**Evolution des subventions de fonctionnement attribuées  
par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Public  
(période de 1986-2007- en Euros)**



**Evolution des subventions de fonctionnement attribuées  
par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Privé  
sous contrat d'Association (période de 1986-2007 – en Euros)**



**2 - Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges**  
(article 655112 – sous-fonction 221).....**96 500 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces actions ayant été arrêtée à 140 000 € je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits inscrits lors de notre décision modificative n° 2 de 2007, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **96 500 €**

**3 – Collège au cinéma**  
(article 6288 – sous-fonction 221) Billets d'entrée.....**26 000 €**  
(article 657373 – sous-fonction 221) Transports.....**16 000 €**

Cette opération, qui réunit le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National de Cinématographie, la Fédération Nationale des Cinémas Français et le Conseil Général, propose aux élèves des collèges de découvrir deux oeuvres par trimestre sur le temps scolaire dans le but de favoriser, chez eux, une culture cinématographique et développer leur esprit critique face aux médias.

Je vous propose de poursuivre, en 2007-2008, cette politique pour un coût total de **42 000 €** correspondant d'une part, à la prise en charge du billet (2,50 € par élève) payé directement aux exploitants de cinéma et, d'autre part, des transports pour les établissements éloignés.

**4 - Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac**  
(article 655114 – sous-fonction 221).....**5 000 €**

Conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier.

**5 - Entretien et réparations de bâtiments**  
(article 61522 – sous-fonction 221).....**50 000 €**

Cette enveloppe permet de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la commission permanente sur les opérations réalisées supérieures à 2000 €

**6 - Entretien et réparations de biens mobiliers**  
(article 61558 – sous-fonction 221).....**4 000 €**

Cette enveloppe permet de financer, à l’instar de la précédente, des interventions non programmées ou urgentes sur les biens mobiliers des collèges.

**7 – Autres fournitures non stockées**  
(article 60628 – sous-fonction 221).....**14 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer des achats de matériaux en faveur des collèges qui souhaitent réaliser des travaux de réfection.

**8 - Fourniture de petit équipement**  
(article 60632 – sous-fonction 221).....**8 000 €**

Afin de répondre aux normes en matière de sécurité et au fur et à mesure des demandes, les raccordements au gaz des salles spécialisées sont supprimés et remplacés par la mise en place de becs électriques.

Nous avons ainsi à ce jour modernisé de nombreuses salles de sciences dans les collèges.

De plus, des achats d’équipements divers mis en oeuvre par les collèges sont financés sur cette ligne budgétaire.

**9 - Habillement et vêtements de travail**  
(article 60636 – sous-fonction 221).....**1 500 €**

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation en matière d'éducation, le Conseil Général assure, depuis le 1er janvier 2006, les suppléances dans les collèges. Afin de permettre à ces équipes d'exercer correctement leurs missions, il convient de renouveler l'équipement vestimentaire des agents concernés.

**10 - Dotation de fonctionnement collèges et segpa**  
(article 655111 – sous-fonction 221).....**27 000 €**

Les élèves de la section d’enseignement général et professionnel adapté (segpa) du collège Ingres à Montauban ont toujours été logés à l’extérieur de leur établissement de tutelle. Ils occupaient des locaux dont la vétusté a justifié la décision de l’Assemblée départementale, en 1997, de construire à leur intention des structures neuves, spacieuses et pédagogiquement adaptées qu’ils occupent depuis la rentrée de septembre 2000.

La nouvelle localisation fait néanmoins perdurer le fait que ces élèves sont éloignés, pour l'instant, de leur collège de rattachement. Il convient donc de continuer à prévoir, pour leur permettre de rallier en toute sécurité la demi-pension, leur transport en bus.

Compte tenu de sa spécificité, cette somme (**10 551 €**) est versée sous forme de subvention à l'agent comptable du collège Ingres qui assure le paiement de la société de transport sur présentation de facture.

Par ailleurs, le collège Vercingétorix nous a sollicités pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport afin d'acheminer les élèves de cet établissement vers les installations sportives couvertes de Montech de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient, d'attribuer à cet établissement une subvention de **11 000 €**

De plus, Madame le Principal du collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne demande une aide financière complémentaire destinée à couvrir le déficit généré par la fermeture temporaire, pour cause de travaux, des cuisines de son établissement.

Afin d'équilibrer son budget, une somme de **5 449 €** est nécessaire.

#### **11 – Locations mobilières**

(article 6135 – sous-fonction 221).....**130 000 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics et dans l'attente des restructurations (Jean Lacaze à Grisolles et Olympe de Gouges à Montauban), des bâtiments démontables ont été mis en place ou seront prochainement installés.

Le montant estimatif de ces locations pour 2008 s'élève à 97 000 €

De plus, il convient de prévoir une enveloppe de 30 000 € destinée à couvrir les dépenses relatives à la location, de septembre à décembre, du matériel informatique installé dans les collèges, ainsi qu'une somme de 3 000 € pour financer la location d'aérothermes des ateliers technologie et segpa du collège Olympe de Gouges à Montauban.

#### **12 – Autres frais divers**

(article 6188 – sous-fonction 221).....**20 500 €**

Lors de l'installation ou de la restitution des bâtiments démontables dans les collèges, des frais de transport ou des réparations sont nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais s'élève à **20 500 €**

**13 – Entretien de matériel roulant**  
(article 61551 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation en matière d'éducation, l'équipe mobile d'ouvriers d'entretien et de surface (EMOES) a intégré le Conseil Général. Afin d'intervenir dans tous les collèges, cette équipe dispose d'un véhicule et il convient de prévoir 1000 € pour son entretien.

**14 - Frais de téléinformatique**  
(article 62622 – sous-fonction 221).....**37 500 €**

Comme l'Assemblée départementale s'y était engagée, lors de sa session du 26 juin 2003, tous les collèges ont été connectés à l'internet à haut débit, soit par le biais d'une liaison satellitaire, soit par une liaison ADSL. Il s'agit de prendre en charge les frais d'abonnement correspondants.

**15 - Entretien des terrains, parcs et jardins**  
(article 61521 – sous-fonction 221).....**2 000 €**

Cette ligne permet d'intervenir dans les collèges lorsque des arbres doivent être abattus ou élagués, par mesure de sécurité.

**16 – Annonces et insertions**  
(article 6231 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Dans le cadre d'appel d'offres concernant des dépenses de fonctionnement, il convient de prévoir une ligne budgétaire pour les insertions qui doivent être publiées.

**17 - Catalogues, imprimés et publications**  
(article 6236 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Nos services sont amenés, lors de l'élaboration de dossiers techniques notamment, à faire réaliser auprès de prestataires spécialisés des tirages de plans.

**18 – Produits d'entretien EMOES**  
(article 60631 – sous-fonction 221).....**2 000 €**

Afin de permettre le fonctionnement de l'équipe mobile d'ouvriers d'entretien et de surface, il convient de les doter de produits d'entretien pour les sols et surfaces vitrées.

**19 – Contrat de maintenance sur biens immobiliers et mobiliers**  
(article 6156 – sous-fonction 221).....**7 000 €**

Depuis plusieurs années nous procédons au remplacement des standards téléphoniques dans les collèges.

Afin d'assurer leur pérennité, des contrats de maintenance ont été souscrits pour les établissements concernés : Jean Lacaze à Grisolles, Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse, Jean Rostand à Valence d'Agen, Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val et Vercingétorix à Montech.

## **II – INVESTISSEMENT**

### **1 – Frais d'études divers**

(article 20316 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Cette ligne budgétaire permet d'engager des études diverses que ne seront pas suivies de travaux.

### **2 – Frais d'insertion**

(article 2033 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008.....**10 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2008.....**10 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de régler les insertions parues dans les journaux d'annonces légales pour les consultations d'entreprises liées à des travaux ou à de l'équipement.

### **3 - Equipement**

#### **a - Dépenses d'équipement pour les collèges publics**

(article 21841 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008.....**424 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2008 : 300 000 €
- BP 2009 : 124 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2008.....**400 000 €**
- au titre de l'AP 2007 : 100 000 €
- au titre de l'AP 2008 : 300 000 €

L'autorisation de programme globale 2008 de **424 000 €** se décompose ainsi :

<b>1<sup>er</sup> équipement scolaire : 374 000 €</b>
---

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2008 seront concernés :

### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration – partie cuisine : vestiaires et bureau du chef : **7 000 €**

### **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 2 salles de classe et foyer élèves : **20 000 €**

### **Collège Pierre Darasse à Caussade**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : **100 000 €**

- 1er étage : 3 salles de classe, 2 salles d'art plastiques, 2 salles de sciences (partiellement) : **40 000 €**

- Rez-de-chaussée : 3 salles de classe, 1 salle informatique, 1 salle de dessin, 1 salle de musique, 1 salle ASI et soins, 1 foyer : **60 000 €**

### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

- Equipement en mobilier dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien : 1 salle de sciences : **20 000 €**

### **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 1 salle de sciences, 4 salles d'espace technologie, 1 salle de classe : **65 000 €**

### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 16 salles de classe, 1 salle de musique, 1 lingerie : **70 000 €**

- Equipement dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien : équipement de l'infirmierie : **7 000 €**

### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 1ère tranche : espace technologie et salle de classe : **50 000 €**

### **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

- Equipement en mobilier dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien : foyer élèves : **5 000 €**

### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

- Equipement en mobilier dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien : 2 salles de musique : **30 000 €**

<b>Complément et renouvellement de l'équipement mobilier : 50 000 €</b>
---

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers, sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1<sup>er</sup> équipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par la Direction des Affaires Scolaires qui acquitte les factures correspondantes.

### **b - Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement** (article 20431 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008.....**15 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- **BP 2008 : 10 000 €**

- BP 2009 : 5 000 €

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement.

La participation du Conseil Général peut varier dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

**c – Matériel et outillage technique**  
(article 2157 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008..... **46 400 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2008..... **96 400 €**
- au titre de l'AP 2007 : 50 000 €
- au titre de l'AP 2008 : 46 400 €

Une enveloppe de 7 800 € permettra de procéder à des remplacements de matériels ou outillages, notamment en cuisine et ce, lorsque les montants excèdent les capacités financières de l'établissement et ne peuvent de ce fait être imputés sur la ligne du fonds commun d'hébergement.

De plus, pour répondre aux besoins de l'équipe mobile d'ouvriers d'entretien et de surface qui intervient dans tous les collèges un appel d'offres concernant l'acquisition de matériel et outillage technique sera prochainement lancé pour un montant prévisionnel de 24 000 €

Enfin, il convient de procéder au remplacement d'une cellule de refroidissement au collège du Pays de Serres à Lauzerte ainsi qu'au règlement de l'acquisition de convecteurs électriques pour le collège Olympe de Gouges à Montauban dont la mise en place a été nécessaire lors de travaux sur les canalisations de chauffage réalisés dans cet établissement.

**d – Matériel de téléphonie**  
(article 2185 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008.....**Néant**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2008.....**Néant**

Cette ligne budgétaire permet d'imputer les dépenses liées notamment au remplacement de standards téléphoniques. Il est à noter qu'aucune demande n'a été formulée cette année.

## 4 - Travaux

### a – Travaux dans les cours des collèges propriété du Département (article 23122 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008..... 18 500 €
- Crédits de paiement inscrits au BP 2008.....18 500 €

Cette ligne budgétaire permettra de régler des travaux réalisés dans les cours des collèges suivants :

- Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : installation d'un éclairage.
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse : mise en place de portails.

### b – Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département (article 231722 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2008..... 9 000 €
- Crédits de paiement inscrits au BP 2008..... 9 000 €

Cette ligne budgétaire permettra de régler des travaux réalisés dans les cours des collèges suivants :

- Collège Jean Jaurès à Montauban : agrandissement d'une grille d'évacuation.
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val : mise en place de portails.

### c – Travaux sur les bâtiments

Je vous rappelle, que depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent désormais être scindés entre :

⇒ les travaux dans les collèges propriété du Département qui sont imputés à l'Article 231312 – sous-fonction 221 :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- SEGPA du collège Ingres à Montauban,

⇒ les travaux dans les collèges reçus à disposition qui sont imputés à l'Article 2317312 – sous-fonction 221 :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Olympe de Gouges et Jean Jaurès à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

Il est toutefois précisé qu'avec la mise en œuvre de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, la rubrique *programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations* n'a désormais vocation qu'à répondre à des besoins exceptionnels.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation de travaux touchant un ou plusieurs domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 800 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente.

**Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département**  
(article 231312 – sous-fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations,
- 2 - le programme annuel de travaux à thèmes,
- 3 - l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes,
- 4 - l'enveloppe prévue pour les études et travaux divers.

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2008 de.....**129 500 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- **BP 2008 : 84 500 €**
- BP 2009 : 45 000 €

L'autorisation de programme globale 2008 de **129 500 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : <b>90 000 €</b>
--

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 4, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : <b>30 500 €</b>
--

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe 5 du présent rapport.

Interventions urgentes : <b>4 000 €</b>
---

Etudes et travaux divers : <b>5 000 €</b>
---

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés à des travaux.

**Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition**  
(article 2317312 – sous-fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations,
- 2 - le programme annuel de travaux à thèmes,
- 3 - l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes,
- 4 - l'enveloppe prévue pour les études et travaux divers.

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2008 de .....**918 900 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- **BP 2008 : 694 900 €**

- BP 2009 : 224 000 €

L'autorisation de programme globale 2008 de **918 900 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : <b>77 500 €</b>
--

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 6, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : <b>796 400 €</b>
---

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe 7 du présent rapport.

Interventions urgentes : <b>30 000 €</b>
--

Etudes et travaux divers : <b>15 000 €</b>
--

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés aux travaux programmés.

Cette année, cette autorisation de programme va nous permettre de lancer les études pour la réhabilitation du chauffage dans le bâtiment sciences du collège Ingres à Montauban.

**d- Gros travaux de construction, d'extension et de restructuration dans les Collèges Publics**  
(article 2382 – sous-fonction 221)

<i>PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012</i>
--

Nous avons arrêté, lors du vote de la décision modificative n° 2 de 2002, le **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012** sur nos collèges publics, dont vous trouverez un récapitulatif en Annexe 8.

Ce vaste programme s'échelonne sur dix ans et, comme vous pouvez le constater, les différentes opérations prévues s'imbriquent, phénomène que nous retrouvons tout au long de la durée de ce plan.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de chaque budget primitif, je fais un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, collège par collège, avant de procéder au vote des autorisations de programme des nouvelles opérations.

➤ **Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Nous avons adopté, sur la période 2003-2007, un programme de travaux en cinq tranches 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 pour un montant global d'autorisation de programme de 4 226 000 €

Les trois premières phases relatives à la construction du bâtiment neuf et à la 1ère tranche de restructuration des bâtiments existants sont terminées.

S'agissant de la phase 2007-2008, l'architecte Sauvagé-Harter nous a remis, fin mai 2007, l'avant-projet sommaire comprenant :

- l'aménagement de la salle à manger des professeurs et des élèves,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- la mise en place d'une isolation des façades,
- la modification de l'accès au self et la construction d'un préau.

Cette opération, d'un montant estimé à 600 000 €, a débuté par la réfection de la salle à manger des élèves qui a été livrée pour la rentrée de septembre 2007. Concernant les autres travaux, la consultation d'entreprises a été publiée le 13 décembre 2007 et les plis ont été ouverts lors de la commission d'appel d'offres du 21 janvier dernier. Cette opération devrait démarrer dans les prochains jours.

Enfin, la phase 2006-2007, relative à la restructuration du bâtiment externat, sera lancée dès l'achèvement de la précédente.

Au titre de 2008, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** sur l'autorisation de programme 2007-2008.

➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Dans le cadre de notre programme de travaux, nous avons prévu sur la période 2004-2008, deux tranches de travaux à hauteur de 204 881 €

La première tranche 2004-2005, relative à la construction des sanitaires filles et à la restructuration des sanitaires garçons a été réceptionnée en 2005.

Au titre du budget primitif 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 120 000 € pour la mise aux normes des cuisines. Le mandataire a été désigné le 9 août 2007 et suite à la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre, Monsieur Duffau de Moissac a été retenu.

Cette opération devrait démarrer dans le courant du 2ème trimestre de 2008 pour une livraison à la rentrée de septembre 2008.

Au titre de 2008, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de la phase 2007-2008.

#### ➤ Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Dans le cadre de notre programme, nous avons prévu la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments, en quatre tranches sur la période 2003-2010 à hauteur de 1 583 000 €

La restructuration de la chaufferie a été réceptionnée en novembre 2005 pour un montant de 123 000 €

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 160 000 € pour la mise aux normes des bâtiments Alti et ateliers segpa. Là aussi, la désignation du mandataire a eu lieu le 9 août dernier et Monsieur Bourdoncle a été désigné en qualité de maître d'oeuvre.

Le démarrage des travaux est prévu dans le courant du 2ème trimestre de 2008.

Au titre de 2008, je vous propose :

- la ratification d'un crédit de paiement de **80 000 €** au titre de la phase 2007-2008.

#### ➤ Collège Pierre Darasse à Caussade

Un programme de travaux a été adopté, sur la période de 2003-2009 sur lequel ont déjà été votées les autorisations de programme 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 à hauteur de 2 536 907 €

Les trois premières phases (2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006) comprenant la réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage et eau, la mise aux normes de l'internat garçons et des bâtiments rue de la Bénèche et rue Jean Moulin sont terminées.

Toutefois, dans le cadre de la réfection des façades, des travaux supplémentaires ont dû être retenus afin de prendre en compte les travaux de peinture des logements de fonction.

Les travaux de restructuration du bâtiment externat, (phases 2006-2007 et 2007-2008) dont le coût est estimé à 950 000 €, ont débuté en juillet 2007. Cette opération devrait être livrée au cours du dernier trimestre de 2008.

Au titre de 2008, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2008-2009 de **528 000 €** concernant la construction d'un préau, la restructuration des bâtiments segpa et ateliers (E-F), la restructuration du bâtiment internat (G) rez-de-chaussée, 1er étage et la réfection des façades avec inscription des crédits de paiement en 2009 pour cette dernière tranche de travaux,
- de ratifier un crédit de paiement de **44 100 €** sur l'autorisation de programme 2005,
- de ratifier un crédit de paiement de **167 500 €** sur l'autorisation de programme 2006,
- de ratifier un crédit de paiement de **250 000 €** sur l'autorisation de programme 2007.

### ➤ Collège Jean Lacaze à Grisolles

Nous avons adopté, sur la période 2005-2011, un programme de travaux dont les tranches 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 ont déjà été votées à hauteur de 1 185 255 €

Les travaux de la phase 2005-2006 concernant la construction d'un préau et de blocs sanitaires filles et garçons, ainsi que la création de locaux vie scolaire, ont été réceptionnés en octobre 2006.

S'agissant de la phase 2006-2007, relative à la réfection des terrasses des bâtiments administration et atelier et à la restructuration du 1er étage, cette opération a été réceptionnée en juillet 2007.

Enfin, au titre de la phase 2007-2008, une autorisation de programme de 307 000 € a été adoptée pour la restructuration du bâtiment administration et le remplacement des menuiseries extérieures et des radiateurs.

Le cabinet Pégot-Ogier vient de nous présenter l'avant-projet détaillé et il en ressort une augmentation de 193 000 € liée notamment :

- aux nouvelles normes en matière de sécurité incendie, ainsi qu'à de nouvelles prescriptions de la commission de sécurité qui a émis un avis défavorable lors de sa dernière visite,
- au surcoût lié à l'application de la RT 2005 qui s'impose dans le cadre du remplacement des menuiseries extérieures,
- à l'ancienneté du chiffrage et à l'évolution du coût de la construction sur les cinq dernières années.

Au titre de 2008, je vous propose en conséquence :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2007-2008 de **193 000 €** ce qui en portera le montant à **500 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **200 000 €** au titre du budget primitif de 2008 et 300 000 € en 2009.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Le programme de travaux que nous avons adopté est maintenant achevé.

En effet, la phase 2003-2004 relative à la restructuration de la cuisine et à l'agrandissement de la salle à manger a été réceptionnée en septembre 2005 pour un montant de 434 947 €

Cette opération ayant donné lieu à des travaux supplémentaires :

- création d'un accès donnant sur l'extérieur,
  - mise en place d'un espace de lavage et d'un point d'eau,
  - implantation d'une installation électrique permettant d'alimenter certains équipements notamment les chambres froides, les réfrigérateurs et la ligne de self,
- il y a lieu d'augmenter l'autorisation de programme initiale de **21 800 €** pour la porter à **456 747 €** et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

S'agissant de la dernière phase, 2005-2006, concernant la construction d'un préau avec bloc sanitaires, cette opération a été réceptionnée en octobre 2006 pour un montant de 208 000 €

➤ **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

Nous avons adopté, sur la période 2005-2010, un programme de travaux sur lequel les autorisations de programmes 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 ont déjà été votées à hauteur de 1 194 800 €

Monsieur Rouillard, architecte, nous a remis en avril 2007 l'avant-projet détaillé relatif à la restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses, des façades et le remplacement des menuiseries extérieures.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif aux trois premières phases a été lancé le 28 juin dernier et les plis ont été ouverts lors de la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2007. Certains lots étant infructueux, il a été procédé à un nouvel appel à candidatures.

Les marchés ont été attribués et les travaux viennent de démarrer avec l'étanchéité du bâtiment externat et la restructuration du 3ème étage.

Au titre de 2008, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2008-2009 de **163 000 €** concernant la construction d'un préau, avec inscription des crédits de paiement en 2009,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2005 de 65 000 € afin d'intégrer les travaux de réfection des canalisations de chauffage, ce qui en portera le montant à 459 800 € avec ratification d'un crédit de paiement de **399 800 €**
- de ratifier un crédit de paiement de **60 000 €** sur l'autorisation de programme 2006.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Ce collège a fait l'objet d'un programme de restructuration sur 12 tranches qui s'est terminé fin 2002 pour un montant de 6 780 000 €

Au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une seule opération a été retenue concernant la mise aux normes de la cuisine.

Au titre de 2008, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **200 000 €** pour la mise aux normes de la cuisine avec inscription des crédits de paiement en 2009.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 660 000 € pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures.

Le mandataire a été désigné le 9 août dernier et le cabinet VERSO à Montauban a été retenu en qualité de maître d'oeuvre.

Le planning suivant a été arrêté :

- Février 2008 : remise de l'avant-projet détaillé.
- Avril 2008 : ouverture des plis.
- Mai 2008 : attribution des travaux
- Juin 2008 : démarrage des travaux pour une durée de 18 mois.

Au titre de 2008, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **260 000 €** sur l'autorisation de programme 2007.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Nous avons adopté, sur la période 2003-2011, un programme de travaux en sept tranches et, au titre des précédents budgets les tranches 2003-2004, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 ont été adoptées à hauteur de 4 335 000 €

La phase 2003-2004, relative à la restructuration du bâtiment demi-pension, a été réceptionnée le 30 août 2006 pour un montant de 912 000 €

Cet important programme de travaux, compte tenu des modifications adoptées lors du budget primitif de 2007, prévoit aujourd'hui :

- une phase 2005-2006 : restructuration du 1er étage du bâtiment sciences,
- une phase 2006-2007 : restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment anciennement technologie atelier segpa,
- une phase 2007-2008 : restructuration du bâtiment sciences :

\* 1ère tranche : restructuration du 2ème étage, il s'agit du pôle sciences,

\* 2ème tranche : restructuration du rez-de-chaussée.

Les travaux de restructuration des bâtiments techno-atelier-segpa et sciences doivent démarrer fin février 2008, l'appel d'offres travaux ayant été publié le 20 décembre dernier.

C'est dans ce cadre que huit bâtiments démontables vont être mis en place afin de permettre à l'établissement de fonctionner dans de bonnes conditions pendant la durée de cet important chantier estimé à deux années.

Enfin, je souhaite vous tenir informés des problèmes de chauffage que nous avons rencontrés en décembre dernier.

De très importantes fuites d'eau sur les canalisations enterrées ont provoqué un dysfonctionnement des chaudières, pourtant récentes puisque remplacées en 2000, et malgré la mise en place de sous-stations dans chaque bâtiment qui venait de s'achever.

Devant l'impossibilité d'offrir aux élèves et à la communauté éducative le confort nécessaire et indispensable pour assurer dans de bonnes conditions leurs activités, l'établissement a du être fermé le vendredi 14 et lundi 17 décembre 2007.

Devant cet état de fait **imprévisible** et fâcheux, j'ai immédiatement réagi en décidant de remplacer la **totalité** du réseau et d'installer des aérothermes dans les ateliers et salles de technologie ainsi qu'un générateur et des radiateurs électriques provisoires pendant la durée des **travaux lancés en urgence**, au regard des circonstances exceptionnelles.

Au titre de 2008, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **600 000 €** sur l'autorisation de programme de 2005-2006,
- de ratifier un crédit de paiement de **145 000 €** sur l'autorisation de programme de 2006-2007.

Compte tenu des crédits déjà inscrits au titre des tranches 2005-2006 et 2006-2007, nous disposons de 1 100 000 € de crédits de paiement.

➤ **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Nous avons adopté, sur la période 2003-2012, un programme de travaux en six tranches.

Je vous rappelle que les travaux d'isolation de la façade côté cour et la restructuration de la chaufferie sont terminés pour un montant de 311 110 €

Lors du budget primitif de 2007, une autorisation de programme de 145 000 € a été votée pour l'achèvement de l'opération d'isolation des façades.

Le mandataire a été désigné le 9 août dernier et le cabinet Lexa Conception a été désigné en qualité de maître d'oeuvre.

Les travaux devraient démarrer dans le courant du premier trimestre de 2008.

Au titre de 2008, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2008-2009 de **360 000 €** concernant la restructuration du bâtiment externat (3ème étage) ainsi que la réfection des toitures et des menuiseries extérieures avec inscription des crédits de paiement en 2009,
- de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** sur l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les travaux d'agrandissement de la salle à manger ont été réceptionnés en juin 2005 pour un montant de 166 869 €, quant à la chaufferie, cette opération a été réceptionnée en décembre 2005 pour un montant de 123 000 €

Au titre de 2008, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **365 000 €** pour la réfection des terrasses et la mise aux normes et remplacement des éléments de cuisine avec inscription des crédits de paiement en 2009.



Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2008-2009 de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **1 616 000 €** correspondant à :

- Collège Pierre Darasse à Caussade.....528 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....163 000 €
- Collège Ingres à Montauban.....200 000 €
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val.....360 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.....365 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **2 528 200 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....200 000 €
- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....50 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....80 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade.....461 600 €
- Collège J. Lacaze à Grisolles.....200 000 €
- Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre.....21 800 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....459 800 €
- Collège Jean Jaurès à Montauban.....260 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....745 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....50 000 €

## **5 – Construction de deux nouveaux collèges** (article 2382, sous-fonction 221)

### **Le collège Vercingétorix à Montech**

La mise en service de ce collège s'est déroulée, comme prévu, en septembre 2007.

Ce 16ème collège, qui accueille 405 élèves répartis de la 6ème à la 3ème, a été doté des équipements mobiliers, techniques et informatiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Il ressort, du bilan définitif de cette opération que vient de me communiquer le mandataire, incluant notamment :

- la régularisation des honoraires du maître d'oeuvre au regard du montant définitif de l'opération,
- les surcoûts liés à l'éclairage public, raccordement gaz,
- le gardiennage pendant la durée du chantier,
- des révisions de prix,

qu'une augmentation de l'autorisation de programme initiale (9 631 000 €) doit être effectuée pour la porter à **10 172 900 €**

Au delà du réajustement de cette opération, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **300 000 €** à l'article susvisé.

### **Le collège Issanchou à Montauban**

Ce collège est implanté sur le terrain Pégot et l'agence Taillibert assure la maîtrise d'oeuvre de cette opération, sur laquelle la Semateg intervient en qualité de mandataire.

A ce jour, une autorisation de programme de 13 100 000 € a été votée et les travaux ont démarré.

Ce chantier, comme je vous l'ai précisé lors de mes orientations budgétaires, a pris un certain retard lié notamment à deux raisons majeures :

- d'une part, les nombreux contentieux sur les marchés du mandataire et de maîtrise d'oeuvre,
- d'autre part, le fait que quatre lots ayant été déclarés infructueux, une procédure de marché négocié a dû être lancée.

En conséquence, et afin de ne laisser personne dans l'incertitude, je vous propose que ce collège ouvre ses portes à la rentrée scolaire de septembre 2009.

Au titre de 2008, il est nécessaire de ratifier un crédit de paiement de **6 000 000 €** pour compléter les 3 600 000 € déjà inscrits.

### **6 – Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse** (article 2313126, sous fonction 221).....**50 000 €**

Comme nous en avons décidé lors de la décision modificative n° 2 de 2007, il y a lieu de procéder à l'extension de la demi-pension de cet établissement.

Dès à présent, il convient de lancer les études nécessaires sur la base du programme technique de construction qui vous a été présenté lors de la décision modificative n° 2 de 2007.

La consultation pour la désignation du maître d'oeuvre a été lancée début janvier 2008 sous la forme d'une procédure adaptée avec remise d'une esquisse.

Au titre de 2008, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants afin de régler les divers frais d'études tels que l'avant projet sommaire, l'esquisse....

L'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs aux travaux vous seront proposés lors de la décision modificative n° 1 de 2008.

## **7 – Subventions d'investissement**

### **a - Subvention région travaux cité scolaire**

(article 204121 – sous-fonction 221)

Nous avons été saisis, par la Région, d'une demande de participation financière dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la salle de restauration de la cité scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin qui héberge également les demi-pensionnaires du collège.

Le coût de l'opération s'élève à 94 650 €H.T. et la participation financière nous incombant ressort à 9 180 €

De plus, la Région nous a sollicités afin de réhabiliter les cuisines de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac.

La participation financière est calculée au prorata des effectifs collège/lycée et s'élève à **456 283 €**

Or, peu avant la rentrée scolaire 2007-2008, un incendie criminel a ravagé la zone de restauration, la sortie avec la dépose des plateaux, la plonge/laverie, ainsi que tous les locaux de préparation cuisine.

Par conséquent, il en résulte une série de travaux et de frais complémentaires qui seront en partie pris en charge par l'assurance et dont je vous proposerai ultérieurement, à l'occasion d'une prochaine session, la régularisation de ce dossier au vu du bilan financier.

Je vous précise que l'ensemble de ces travaux a démarré afin de ne pas pénaliser trop longtemps les élèves. En parallèle des bâtiments modulaires ont été installés et la livraison des repas en liaison froide est assurée par la cuisine centrale de Toulouse.

Au titre du budget primitif de 2008, je vous propose :

- de m'autoriser à signer l'avenant relatif aux travaux à réaliser au collège Jean de Prades à Castelsarrasin,
- d'adopter une autorisation de programme 2008 de **9 180 €**
- de ratifier un crédit de paiement de **59 180 €** dont :
  - \* 50 000 € au titre de l'autorisation de programme 2005 : équipement et mobilier cuisine du collège Jean de Prades à Castelsarrasin,
  - \* 9 180 € au titre de l'autorisation de programme 2008 concernant la salle de restauration à la Cité Jean de Prades.

**b - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité**  
(article 20433 – sous-fonction 221)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Je vous informe que Madame la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2008, dont le montant ressort à 64 179 €

Je vous propose donc :

- d'adopter une autorisation de programme 2008 de **64 179 €** telle qu'elle résulte de l'Annexe 9 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :
  - 2008 : 24 179 €
  - 2009 : 20 000 €
  - 2010 : 20 000 €
- de ratifier un crédit de paiement de **44 179 €** (10 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2006, 10 000 € au titre de l'autorisation de programme 2007 et 24 179 € au titre de l'autorisation de programme de 2008).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2008.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Approuve la politique départementale suivante pour 2008 :

### **I – FONCTIONNEMENT**

#### **a – Collèges publics**

– Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2007-2008 d'un montant de 1 828 056 €(annexe 1) ;

#### **b – Collèges privés**

– Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2007-2008 d'un montant de 500 114 €(annexe 2) ;

– Approuve la répartition de l'enveloppe concernant le forfait externat des collèges privés d'un montant de 242 503 €(annexe 3), soit 50 % de la dotation versée par l'Etat (485 005 €), dans l'attente de l'arrêté relatif aux nouveaux taux, suite au décret du 17 décembre 2006 transférant au Conseil Général au 1er janvier 2007, la part du forfait externat correspondant à la prise en charge des personnels T.O.S. hors restauration ;

– Précise que ce forfait externat fera l'objet d'un réajustement après la parution de l'arrêté au journal officiel ;

#### **c – Mandatement des dotations de fonctionnement**

– Précise que le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 60 % versés au mois de mars,
- 40 % (le solde) mandatés au mois de juin ;

## **II – INVESTISSEMENT**

### **1 – Frais d'études divers**

– Autorisation d'engagement 2008..... 1 000 €

### **2 – Frais d'insertion**

– Autorisation de programme 2008 ..... 10 000 €

### **3 - Equipement**

#### *a – Dépenses d'équipement pour les collèges publics*

– Autorisation de programme 2008 ..... 424 000 €

dont :

- *1er équipement scolaire* ..... 374 000 €

. collège Flamens à Castelsarrasin ..... 7 000 €

. collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin ..... 20 000 €

. collège Pierre Darasse à Caussade ..... 100 000 €

. collège Jean Lacaze à Grisolles ..... 20 000 €

. collège Pays-de-Serres à Lauzerte ..... 65 000 €

. collège Jean Jaurès à Montauban ..... 77 000 €

. collège Olympe-de-Gouges à Montauban ..... 50 000 €

. collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val..... 5 000 €

. collège Jean Rostand à Valence-d'Agen ..... 30 000 €

- *complément et renouvellement de l'équipement mobilier* ..... 50 000 €

#### *b – Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement*

– Autorisation de programme 2008 ..... 15 000 €

#### *c – Matériel et outillage technique*

– Autorisation de programme 2008 ..... 46 400 €

dont :

- remplacement de matériel et outillage ..... 7 800 €

- acquisition de matériel et outillage technique ..... 24 000 €

#### *d – Matériel de téléphonie*

– Autorisation de programme 2008 ..... néant

## 4 - Travaux

### *a – Travaux dans les cours*

#### *a-1 – collèges propriété du département*

- Autorisation de programme 2008 ..... 18 500 €
  - installation d'un éclairage au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise,
  - mise en place de portails au collège Honoré Fragonard à Négrepelisse ;

#### *a-2 – collèges mis à disposition du département*

- Autorisation de programme 2008 ..... 9 000 €
  - grille d'évacuation au collège Jean-Jaurès à Montauban,
  - mise en place de portails au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin ;

### *b – Travaux sur les bâtiments*

#### *b-1 – programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du département*

- Autorisation de programme globale 2008 ..... 129 500 €  
dont :
  - programme annuel de travaux d'entretien  
et de grosses réparations (annexe 4) ..... 90 000 €
  - programme annuel de travaux à thèmes (annexe 5)... 30 500 €
  - interventions urgentes ..... 4 000 €
  - études et travaux divers ..... 5 000 €

#### *b-2 – programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition*

- Autorisation de programme globale de 2008 ..... 918 900 €  
dont :
  - programme annuel de travaux d'entretien  
et de grosses réparations (annexe 6) ..... 77 500 €
  - programme annuel de travaux à thèmes (annexe 7)... 796 400 €
  - interventions urgentes ..... 30 000 €
  - études et travaux divers ..... 15 000 €

(lancement des études pour la réhabilitation du chauffage dans le bâtiment sciences du collèges Ingres à Montauban)

### *d – Gros travaux de construction, d'extension et de restructuration dans les collèges publics (programme prévisionnel d'investissement 2003-2012)*

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège ;

– Adopte à cet effet, au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, phase 2008/2009 (annexe 8), une autorisation de programme globale de 1 616 000 € ainsi répartie :

- Collège Pierre Darasse à Caussade .....	528 000 €
(construction d'un préau, restructuration des bâtiments segpa et ateliers (E-F), restructuration du bâtiment internat (G) rez-de-chaussée, 1er étage et réfection des façades)	
- Collège Pays de Serres à Lauzerte .....	163 000 €
(construction d'un préau)	
- Collège Ingres à Montauban .....	200 000 €
(mise aux normes de la cuisine)	
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val .....	360 000 €
(restructuration du bâtiment externat -3ème étage, réfection des toitures et des menuiseries extérieures)	
- Collège Jean Rostand à Valence-d'Agen .....	365 000 €
(réfection des terrasses et mise aux normes des cuisines)	

– Adopte également les augmentations d'autorisations de programme antérieures suivantes :

- Collège Jean Lacaze à Grisolles - autorisation de programme de la phase 2007/2008) .....	193 000 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre autorisation de programme initiale .....	21 800 €
- Collège Pays-de-Serres à Lauzerte – autorisation de programme 2005 .....	65 000 €

## **5 – Construction de deux nouveaux collèges**

### ***Collège Vercingétorix à Montech***

– Adopte une augmentation de l'autorisation de programme initiale (9 631 000 €) de 541 900 €(autorisation de programme totale : 10 172 900 €).

### ***Collège Issanchou à Montauban***

– Décide de différer la mise en service du collège Issanchou à la rentrée scolaire de septembre 2009, compte tenu du retard pris dans l'avancement de ce dossier pour les raisons exposées dans ce rapport ;

## **6 – Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse – extension de la demi-pension**

- Adopte une autorisation de programme 2008  
pour divers frais d'études ..... 50 000 €

## **7 – Subventions d'investissement**

### *a – subvention Région travaux cité scolaire*

*collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin (salle de restauration)*

- Adopte une autorisation de programme 2008 ..... 9 180 €

### *b – subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité*

- Adopte une autorisation de programme 2008 (annexe 9)..... 64 179 €

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

## **A - Fonctionnement**

*Article 65511 – sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement des collèges publics.....**1 828 056 €**

*Article 65512 – sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement des collèges privés..... **500 114 €**

*Article 655124 – sous-fonction 221*

Forfait d'externat des collèges privés.....**485 005 €**

*Article 655112 – sous-fonction 221*

Activités éducatives, sportives et culturelles des projets  
d'établissements des collèges publics (solde) ..... **96 500 €**

*Article 6288 – sous-fonction 221*

Collège au cinéma : billets d'entrée.....**26 000 €**

*Article 657373– sous-fonction 221*

Collège au cinéma : transports.....**16 000 €**

*Article 655114 – sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac.....**5 000 €**

*Article 61522 – sous-fonction 221*

Entretien et réparations de bâtiments.....**50 000 €**

*Article 61558 – sous-fonction 221*

Entretien et réparations de biens mobiliers.....**4 000 €**

<i>Article 60628 – sous-fonction 221</i>	
Autres fournitures non stockées.....	<b>14 000 €</b>
<i>Article 60632 – sous-fonction 221</i>	
Fourniture de petit équipement.....	<b>8 000 €</b>
<i>Article 60636 – sous-fonction 221</i>	
Habillement et vêtements de travail.....	<b>1 500 €</b>
<i>Article 655111 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	<b>27 000 €</b>
(transport des élèves de la segpa du collège Ingres à Montauban pour la demi-pension : 10 551 €; transport des élèves du collège Vercingétorix aux installations sportives couvertes de la commune de Montech pour les cours d'EPS : 11 000 €et déficit provisoire du self du collège Théodore Despeyrous à Beaumont, pour cause de travaux : 5 449 €)	
<i>Article 6135 – sous-fonction 221</i>	
Locations mobilières.....	<b>130 000 €</b>
<i>Article 6188 – sous-fonction 221</i>	
Autres frais divers.....	<b>20 500 €</b>
<i>Article 61551 – sous-fonction 221</i>	
Entretien de matériel roulant.....	<b>1 000 €</b>
<i>Article 62622 – sous-fonction 221</i>	
Frais de téléinformatique.....	<b>37 500 €</b>
(abonnements des collèges à l'internet haut débit)	
<i>Article 61521 – sous-fonction 221</i>	
Entretien des terrains, parcs et jardins.....	<b>2 000 €</b>
<i>Article 6231 – sous-fonction 221</i>	
Annonces et insertions.....	<b>1 000 €</b>
<i>Article 6236 – sous-fonction 221</i>	
Catalogues, imprimés et publications.....	<b>1 000 €</b>
<i>Article 60631 – sous-fonction 221</i>	
Produits d'entretien EMOES.....	<b>2 000 €</b>
<i>Article 6156 – sous-fonction 221</i>	
Contrat de maintenance sur biens immobiliers et mobiliers.....	<b>7 000 €</b>

## **B – Investissement**

<i>Article 20316 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'études divers.....	<b>1 000 €</b>
avec une autorisation d'engagement 2008 de 1000 €	

<i>Article 2033 – sous-fonction 221</i>	
Frais d’insertion.....	<b>10 000 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 10 000 €	
<i>Article 21841 – sous-fonction 221</i>	
Dépenses d’équipement pour les collèges publics .....	<b>400 000 €</b>
(1 <sup>er</sup> équipement scolaire, complément et renouvellement de l’équipement)	
avec une autorisation de programme 2008 de 424 000 €	
<i>Article 20431 – sous-fonction 221</i>	
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d’équipement (fonds commun d’hébergement).....	<b>10 000 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 15 000 €	
<i>Article 2157 – sous-fonction 221</i>	
Matériel et outillage technique.....	<b>96 400 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 46 400 €	
<i>Article 23122 – sous-fonction 221</i>	
Travaux dans les cours des collèges propriété du département.....	<b>18 500 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 18 500 €	
<i>Article 231722 – sous-fonction 221</i>	
Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....	<b>9 000 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 9 000 €	
<i>Article 231312 – sous-fonction 221</i>	
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du département.....	<b>84 500 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 129 500 €	
<i>Article 2317312 – sous-fonction 221</i>	
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition.....	<b>694 900 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 918 900 €	
<i>Article 2313126 – sous-fonction 221</i>	
Construction neuves pour les collèges.....	<b>50 000 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 50 000 €	
<i>Article 2382 – sous-fonction 221</i>	
* Programme prévisionnel d’investissement 2003-2012.....	<b>2 528 200 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 1 616 000 €	
* Construction nouveaux collèges (Vercingétorix à Montech et Montauban Issanchou).....	<b>6 300 000 €</b>
<i>Article 204121 – sous-fonction 221</i>	
Subvention Région travaux cité scolaire.....	<b>59 180 €</b>
avec une autorisation de programme 2008 de 9 180 €	

*Article 20433 – sous-fonction 221*

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité..... **44 179 €**  
avec une autorisation de programme 2008 de 64 179 €

- Donne délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur les dépenses à imputer :

*Article 20431 – sous-fonction 221*

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

*Articles 231312, 2317312 et 61522 – sous-fonction 221*

Travaux de grosses réparations aux collèges, interventions urgentes et rénovation des logements de fonction

*Article 20433 – sous-fonction 221*

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants avec le Conseil Régional concernant :
  - la participation du département aux frais d'assurance du collège de la cité scolaire de Moissac,
  - les travaux à réaliser au collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PUBLICS  
ANNÉE 2007-2008**

<b>COLLEGES</b>	<b>DOTATION 2008</b>
<b>BEAUMONT-DE-LOMAGNE</b> Théodore Despeyrous	89 316 €
<b>CASTELSARRASIN</b> Pierre Flamens	81 555 €
<b>CASTELSARRASIN</b> Jean de Prades	91 630 €
<b>CAUSSADE</b> Pierre Darasse	173 715 €
<b>GRISOLLES</b> Jean Lacaze	91 040 €
<b>LABASTIDE-SAINT-PIERRE</b> Jean-Jacques Rousseau	90 784 €
<b>LAFRANÇAISE</b> Antonin Perbosc	86 400 €
<b>LAUZERTE</b> Pays de Serres	87 618 €
<b>MOISSAC</b> François Mitterrand	152 751 €
<b>MONTAUBAN</b> Ingres	221 706 €
<b>MONTAUBAN</b> Jean Jaurès	102 417 €
<b>MONTAUBAN</b> Olympe de Gouges	159 342 €
<b>MONTECH</b> Vercingétorix	83 993 €
<b>NEGREPELISSE</b> Jean-Honoré Fragonard	80 418 €
<b>SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL</b> Pierre Bayrou	84 016 €
<b>VALENCE D'AGEN</b> Jean Rostand	151 355 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 828 056 €</b>

Le Président,

**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PRIVÉS  
ANNÉE 2007-2008**

<b>COLLEGES</b>	<b>DOTATION 2008</b>
<b>BEAUMONT DE LOMAGNE</b> Saint-Joseph	39 367 €
<b>CAUSSADE</b> Saint-Antoine	56 339 €
<b>DURFORT LACAPELETTE</b> Saint-Roch	12 805 €
<b>MOISSAC</b> Jeanne d'Arc	65 817 €
<b>MONTAIGU DE QUERCY</b> Sainte-Agnès	14 604 €
<b>MONTAUBAN</b> Notre Dame	85 654 €
<b>MONTAUBAN</b> Institut Familial	138 332 €
<b>MONTAUBAN</b> Saint Théodard	87 196 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 114 €</b>

Le Président,

## FORFAIT EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES

ANNEE 2008

<b>COLLEGES</b>	<b>NOMBRE D' ELEVES</b>	<b>MONTANT DU FORFAIT ANNUEL</b>
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Saint-Joseph	186	19 392 €
<b><u>CAUSSADE</u></b> Saint-Antoine	263	27 420 €
<b><u>DURFORT LACAPELETTE</u></b> Saint-Roch	64	6 672 €
<b><u>MOISSAC</u></b> Jeanne d'Arc	306	31 903 €
<b><u>MONTAIGU DE QUERCY</u></b> Sainte-Agnès	73	7 611 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Notre Dame	396	41 286 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Institut Familial	635	66 203 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Saint-Théodard	403	42 016 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 326</b>	<b>242 503 €</b>

Le Président,

**COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT****Programme Annuel de Travaux d'Entretien  
et de Grosses Réparations****PROGRAMME 2008****Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Réfection des couloirs.....6 000 €

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Réfection peinture 1ère tranche.....23 000 €

Réfection des sols.....41 000 €

**Segpa Ingres à Montauban**

Câblage et mise en réseau.....20 000 €

**TOTAL : 90 000 €**

Le Président,

**COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT  
Programme Annuel de Travaux à Thèmes**

**(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,  
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction  
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)**

**PROGRAMME 2008**

**A – SECURITE-HYGIENE**

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Mise aux normes électriques (Bureau de contrôle).....1 500 €  
Réfection de l'alarme incendie.....3 500 €

**Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Mise aux normes électriques (commission sécurité).....4 000 €

**Total.....9 000 €**

**B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT : NEANT**

**C – CHAUFFERIES**

**Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Réfection de canalisations en vide-sanitaire.....8 000 €

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Installation d'une capacité tampon dans la chaufferie.....1 500 €

**Total.....9 500 €**

**D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPES**

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Mise aux normes de l'ascenseur..... 4 000 €

**E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION**

**Imprévus..... 2 000 €**

F- MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

**Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Réfection de l'étanchéité de la chaufferie..... **6 000 €**

**TOTAL : 30 500 €**

Le Président,

**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
Programme Annuel de Travaux d'Entretien  
et de Grosses Réparations**

**PROGRAMME 2008**

<b>Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin</b> Mise en place de faux-plafonds et remplacement des luminaires dans les salles de classes 3ème tranche.....	<b>18 000 €</b>
<b>Collège Pierre Darasse à Caussade</b> Réfection de l'atelier des ouvriers professionnels (mise aux normes électriques et pose d'un faux-plafond).....	<b>5 500 €</b>
<b>Collège Jean Lacaze à Grisolles</b> Aménagement d'une salle de sciences.....	<b>6 000 €</b>
<b>Collège du Pays de Serres à Lauzerte</b> Remplacement des portes de garage.....	<b>3 000 €</b>
<b>Collège Jean Jaurès à Montauban</b> Réfection de l'infirmerie.....	<b>25 000 €</b>
<b>Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val</b> Réfection de canalisations existantes.....	<b>2 000 €</b>
<b>Collège Jean Rostand à Valence d'Agen</b> Réfection des deux salles de musique..... Câblage informatique.....	<b>12 000 €</b> <b>6 000 €</b>
<b>TOTAL : 77 500 €</b>	

Le Président,

**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
Programme Annuel de Travaux à Thèmes**

**(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,  
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction  
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)**

**PROGRAMME 2008**

**A – SECURITE-HYGIENE**

**Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Recoupement d'un couloir (commission de sécurité).....**4 000 €**  
Remplacement des portes sortie de secours.....**2 500 €**

**Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Réfection des armoires électriques du bâtiment ex-internat (bureau  
de contrôle)..... **10 000 €**  
Encloisonnement des armoires électriques et installation de portes  
de recoupement (commission de sécurité).....**15 000 €**

**Collège François Mitterrand à Moissac**

Déplacement de la centrale alarme incendie (commission de sécurité)..... **5 000 €**

**Collège Ingres à Montauban**

Mise aux normes de l'installation électrique et de l'ascenseur (bureau  
de contrôle).....**13 000 €**  
Mise aux normes de l'alarme incendie internat (commission de sécurité).....**5 000 €**

**Collège Jean Jaurès à Montauban**

Mise en conformité des archives (commission de sécurité)..... **2 000 €**  
Mise en conformité électrique de la salle polyvalente.....**4 000 €**

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Encloisonnement des armoires électriques (commission de sécurité).....**3 500 €**

**Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Mise en conformité des salles de sciences et espagnol.....**1 000 €**  
Mise aux normes électriques du bâtiment internat (bureau de contrôle).....**6 000 €**

**Collège Jean Rostand à Valence d’Agen**

Réfection des armoires électriques (bureau de contrôle).....20 000 €

Réfection des canalisations en vide sanitaires du bâtiment demi-pension.....90 000 €

**Total.....181 000 €****B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT****Collège Pierre Darasse à Caussade**

Remplacement du bac à graisses..... 3 500 €

**Collège Ingres à Montauban**

Remplacement des portes de la demi-pension.....7 000 €

**Total.....10 500 €****C – CHAUFFERIES****Collège Flamens à Castelsarrasin**

Remplacement de la régulation .....1 900 €

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Réfection des canalisations .....145 000 €

**Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Réfection des canalisations .....55 000 €

**Total.....201 900 €****D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS : NÉANT****E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION****Collège Pierre Darasse à Caussade**Remplacement des menuiseries extérieures logements Principal (porte),  
Ouvrier Professionnel, Principal-Adjoint (porte).....10 000 €**Collège Jean Lacaze à Grisolles**Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment  
logement -dernière tranche..... 15 000 €

**Collège Ingres à Montauban**

Réfection des logements du Principal et du Principal-Adjoint.....14 000 €  
Remplacement de la porte d'entrée du logement du concierge.....1 200 €

**Collège Jean Jaurès à Montauban**

Création d'une porte extérieure au logement du concierge..... 2 500 €

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment logement..... 3 000 €

**Provisions pour imprévus.....14 300 €**

**Total.....60 000 €**

**F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT****Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment  
administration -3ème et dernière tranche..... 20 000 €

**Collège François Mitterrand à Moissac**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment externat côté cour..... 165 000 €

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment  
administration..... 150 000 €

**Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse.....8 000 €

**Total.....343 000 €**

**TOTAL : 796 400 €**

Le Président,

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 - TABLEAU RECAPITULATIF  
APRÈS RÉAJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2008**

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
<b>Théodore Despeyrous</b> BEAUMONT DE LOMAGNE	600 000 €* *	1 386 000 € *	890 000 €* *	750 000 €* *	600 000 €* *	-	-	-	-	<b>4 226 000 €</b>
<b>Flamens</b> CASTELSARRASIN	-	84 881 €A	-	-	120 000 € C	-	-	-	-	<b>204 881 €</b>
<b>Jean de Prades</b> CASTELSARRASIN	-	123 000 €B	-	-	160 000 € A	-	1 300 000 € A+ D	-	-	<b>1 583 000 €</b>
<b>Pierre Darasse</b> CAUSSADE	379 000 €C	440 000 €* *	767 907 €* *	500 000 €* *	450 000 €* *	528 000 €* *	-	-	-	<b>3 064 907 €</b>
<b>Jean Lacaze</b> GRISOLLES	-	-	377 255 €* *	501 000 €* *	500 000 €* *	-	-	200 000 €* *	-	<b>1 578 255 €</b>
<b>J-J Rousseau</b> LABASTIDE ST P.	456 747 €C	-	208 000 €A	-	-	-	-	-	-	<b>664 747 €</b>
<b>Antonin Perbosc</b> LAFRANCAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Pays de Serres</b> LAUZERTE	-	-	459 800 €* *	310 000 €* *	490 000 €* *	163 000 €* *	120 000 €* *	430 000 €* *	-	<b>1 972 800 €</b>
<b>François Mitterrand</b> MOISSAC	-	-	-	-	-	-	-	310 000 € A + B	800 000 € D	<b>1 110 000 €</b>

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
<b>Ingres</b> MONTAUBAN	-	-	-	-	-	200 000 €C	-	-	-	<b>200 000 €</b>
<b>Jean Jaurès</b> MONTAUBAN	-	-	-	-	660 000 €*	-	-	-	532 000 €*	<b>1 192 000 €</b>
<b>Olympe de Gouges</b> MONTAUBAN	912 000 €*	-	910 000 €*	792 000 €*	1 721 000 €	-	630 000 €*	632 000 €*	490 000 €*	<b>6 087 000 €</b>
<b>J.H. Fragonard</b> NEGREPELISSE	-	-	-	-	-	-	-	-	120 000 €C	<b>120 000 €</b>
<b>Pierre Bayrou</b> ST ANTONIN	88 110 € D	223 000 € B + D	-	-	145 000 €	360 000 €	-	710 000 €*	240 000 €*	<b>1 766 110 €</b>
<b>Jean Rostand</b> VALENCE D'AGEN	166 869 € C	123 000 €B	-	-	-	365 000 € C + D	-	-	-	<b>654 869 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 602 726 €</b>	<b>2 379 881 €</b>	<b>3 612 962 €</b>	<b>2 853 000 €</b>	<b>4 846 000 €</b>	<b>1 616 000 €</b>	<b>2 050 000 €</b>	<b>2 282 000 €</b>	<b>2 182 000 €</b>	<b>24 424 569 €</b>

**RESTRUCTURATION ET/OU EXTENSION :** \*

- |                       |                     |                                |                                  |
|-----------------------|---------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| - Beaumont de Lomagne | 2003 à 2006         | - Montauban (Jean Jaurès)      | 2007 et 2011                     |
| - Caussade            | 2003 à 2007 et 2009 | - Montauban (Olympe de Gouges) | 2003 à 2010                      |
| - Grisolles           | 2004 à 2007 et 2010 | - St Antonin                   | 2003 et 2004, 2008, 2010 et 2011 |
| - Lauzerte            | 2005 à 2009         |                                |                                  |

**TRAVAUX A THEMES :**

A = Hygiène- Mise aux normes pédagogiques

B = Chaufferie

C = ½ Pension – Internat

D = Clos et couvert

Le Président,

## TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

### PROGRAMMATION ANNEE 2008

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
<b>Durfort Lacapelette</b> Saint-Roch	64	399 000,00 €	Mise en sécurité des établissements : accessibilité handicapé, encloisonnement d'un escalier, mise en place des extincteurs	50 000,00 €	50 000,00 €	39 900,00 €	25 000,00 €
<b>Montauban</b> Saint Théodard	403	391 797,00 €	Mise aux normes de sécurité du préau pour rendre possible l'accueil des élèves : 2ème tranche	182 647,34 €	39 179,00 €	39 179,70 €	39 179,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>467</b>	<b>790 797,00 €</b>	/	<b>232 647,34 €</b>	<b>89 179,00 €</b>	<b>79 079,70 €</b>	<b>64 179,00 €</b>

Le Président,